

LIVRET DE L'ADHÉRENT



MJC Ô TOTEM

9 bis, avenue Général Lecler 69140 Rillieux-la-Pape
04.78.88.94.88 | 07.66.53.54.13

SOMMAIRE



LA MJC

FONCTIONNEMENT

Préambule	P.1
Règles de vie collective : principes généraux	p.2
S'inscrire et adhérer à la MJC	p.3
L'arrêt d'une activité	p.6
L'association	p.8
Le dispositif Coupon Culture	p.10
Pass Culture & Pass Région	p.11

VIE CULTURELLE

Actions culturelles & solidarité	p.12
Calendrier des événements culturels	p.14

Ô TOTEM LIVE

DISPOSITIF RÉSONANCE	p.15
RÉSIDENCES	p.16

NOS PARTENAIRES & FINANCEURS

p.17

NOUS CONTACTER	p.18
----------------------	------





PRÉAMBULE

Les **MJC** (Maisons des Jeunes et de la Culture) sont des **associations d'Éducation Populaire** qui travaillent à l'émancipation individuelle et collective de tous. Elles sont **ouvertes à tous**, et offrent à la population, aux jeunes comme aux adultes, en prenant conscience de leurs aptitudes, la possibilité de progresser à tous les âges de la vie.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture sont des associations loi 1901 rattachées au **ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**. Elles fonctionnent avec les cotisations de ses adhérents, les subventions municipales et autres institutions.

Une association est, selon la loi du 1er juillet 1901, une convention en vertu de laquelle deux personnes au moins décident de partager leurs connaissances et/ou leur activité dans un but autre que le partage des bénéfices ou la recherche de profit. Ainsi, elle se distingue d'une société classique. Son fonctionnement est donc lui aussi différent.

La **MJC Ô Totem** est une association qui anime et gère un équipement au profit des habitants d'une commune. Sa vocation est de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

RÈGLES DE VIE COLLECTIVE : PRINCIPES GÉNÉRAUX

La MJC est un **établissement de culture et de loisir public**, ouvert à toutes et à tous. La présence au sein du bâtiment et la participation aux activités proposées doivent donc se faire dans le respect des principes de laïcité et de tolérance. Dans tous les cas, l'inscription à une ou plusieurs activités de la MJC vaut acceptation de ces règles et engagement à les tenir. Le non-respect de ces principes entraînera l'exclusion immédiate par les responsables de notre association. Ainsi, l'introduction de tout objet dangereux ou substance illicite (alcool, drogue, etc.) est formellement interdite. Tout comportement répréhensible (vols, agressions verbales ou physiques) entraînera l'exclusion de la MJC. Par ailleurs, la MJC étant un lieu public, il est interdit d'y fumer.

De plus, l'assiduité et la ponctualité sont essentielles dans un lieu animé comme la MJC, où s'enchaînent des activités successives, et où l'absence d'une ou plusieurs personnes peut affecter le bon déroulement d'une activité. Chaque adhérent doit également se sentir responsable de la propreté générale de la MJC, de ses locaux, ainsi que du matériel mis à sa disposition.

Toute dégradation volontaire entraînera le remboursement du dommage causé et, si nécessaire, l'exclusion de la MJC. Enfin, pour des raisons de sécurité, tout accident, même bénin, survenu au cours d'une activité et/ou dans les locaux du bâtiment doit être rapporté au plus vite au personnel présent.

S'INSCRIRE & ADHÉRER À LA MJC

S'inscrire à la MJC Ô Totem, c'est **adhérer** à l'association. C'est partager son projet associatif d'Éducation Populaire et défendre les valeurs de tolérance, de laïcité, de citoyenneté, liées à ses objectifs éducatifs et culturels. En devenant **adhérent**, vous approuvez le règlement et contribuez à son application ! L'adhésion est valable pendant 1 an, du mois de septembre de l'année d'inscription au mois de juillet de l'année suivante, pour un total de **32 séances**.

Son **tarif** est défini selon votre lieu de domiciliation. Notre grille de prix est consultable en ligne sur notre site (www.mjcrillieux.com), ou sur demande à l'accueil de la MJC.

ADHÉRER À LA MJC C'EST AUSSI :

- **Accéder aux services** et à certaines manifestations proposés par la MJC
- Participer à notre **vie associative**
- Bénéficier de réductions pour certains concerts que nous proposons

L'adhésion à l'association ne pourra jamais être remboursée quelles qu'en soient les raisons. Il faudra la régler dès le début des activités.

RÉ-INSCRIPTION DES ANCIENS ADHÉRENTS

Si vous avez déjà adhéré à la MJC, nous avons déjà une fiche à votre nom ! Dans ce cas, vous pourrez vous réinscrire dès la dernière semaine d'août (même dans une activité différente). Il faudra apporter les justificatifs nécessaires, notamment si votre situation a évolué et régler l'activité concernée (*liste des documents disponible sur notre site internet*).

INSCRIPTIONS NOUVEAUX ADHÉRENTS

Si vous n'avez **jamais été inscrits** à la MJC Ô Totem, il faudra vous préinscrire sur notre **site internet** :

WWW.MJCRILLIEUX.COM

Rubrique "**Activités**" / "**Inscription**" / **Pré-inscription**

Vous y trouverez toutes les informations relatives à l'**inscription** (justificatifs nécessaires, tarifs, mode de paiement...).

Dans un second temps, vous pourrez venir avec les **documents justificatifs** et les différents règlements : ceux pour l'adhésion à l'association et ceux pour l'inscription à l'activité choisie.

En cas **d'inscription en cours d'année**, un tarif proportionnel pourra être étudié, en fonction des places disponibles restantes pour l'activité concernée, selon le barème suivant :

- Inscription entre **septembre et novembre** : **plein tarif**
- Inscription entre **décembre et mars** : **deux tiers** de la cotisation
- Inscription **après mars** : **un tiers** de la cotisation

DÉLAI DE RÉGLEMENT

Si un mois après le début de votre activité, vous n'avez toujours pas réglé la cotisation, ou mis en place un moyen de règlement, la personne concernée ne pourra plus être acceptée aux activités.

Par ailleurs, nous vous informons que les chèques de règlement sont encaissés entre le 15 et le 25 de chaque mois.

SÉANCE D'ESSAI

Chaque adhérent a la possibilité d'essayer une séance sur réservation lors de notre semaine "Portes Ouvertes" mi-septembre. La séance d'essai coûte 2€ (payable en espèces ou CB). Si vous vous inscrivez suite à cette séance d'essai, ces 2€ seront remboursés.



Atelier balafon avec Jahkasa

L'ARRÊT D'UNE ACTIVITÉ



La MJC est une association à but non lucratif, et n'a donc pas vocation à générer des profits mais à assurer un équilibre budgétaire tout en garantissant l'accessibilité à la pratique pour tous. Pratiquer une activité à la MJC, c'est aussi participer consciemment à ses valeurs de solidarité et vous engager à la viabilité de notre projet.

Nos conditions d'annulations garantissent le bon fonctionnement de la MJC ainsi que la stabilité de son économie. A ce titre, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cours d'année sauf conditions exceptionnelles précisées dans les clauses abandons et annulations de notre règlement.

ABANDONS

En cas d'abandon d'une activité pour un cas de force majeure (mutation professionnelle, accident, maladie...) entraînant l'impossibilité de la pratique de l'activité, un remboursement intégral ou partiel pourra être engagé sur présentation de pièces justificatives selon le barème suivant :

Abandon entre **octobre et décembre**: deux tiers de la cotisation;

Abandon entre **janvier et mars**: un tiers de la cotisation;

Abandon **après mars** : pas de remboursement

Ce barème est **indicatif**, il est susceptible d'évoluer. Pour savoir quel barème est en cours, vous pouvez vous référer au règlement de la MJC.

La demande de remboursement devra être formulée par écrit (mail ou courrier), dans un délai de 1 mois maximum après l'arrêt de l'activité. Au-delà de ce délai, la demande ne pourra être prise en compte.

CAS EXCEPTIONNELS

En cas de force majeure extérieure aux intervenants, aux adhérents et à la MJC (tel qu'une pandémie) menant à des annulations d'activités, à la fermeture exceptionnelle de celle-ci, des propositions seront étudiées et mises en place.

La MJC vous informera au plus tôt des dispositions qu'elle sera en mesure de prendre. Il vous sera en général proposé les solutions suivantes :

- Rattrapages
- Cours en visio
- Avoirs
- Remboursements

En ce qui concerne ces solutions, ainsi que leurs conditions d'application, elles vous seront toujours proposées dans le cadre de situations exceptionnelles non maîtrisables, décidées conjointement par la direction de la MJC et le CA de celle-ci, en lien avec nos intervenants.

ANNULATIONS

En cas d'annulation exceptionnelle de certaines séances, occasionnée par nos intervenants, ces derniers devront faire en sorte de rattraper leurs cours à une date qui sera validée conjointement avec les responsables de l'association. De ce fait, vous serez alors prévenu dans un délai raisonnable de 10 jours à 2 semaines. En cas d'absence, ces rattrapages ne pourront alors en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement.



EN ADHÉRANT À LA MJC Ô TOTEM, VOUS PARTICIPEZ DE FAIT AU BON FONCTIONNEMENT DE **L'ASSOCIATION**. VOICI UN PETIT GUIDE RÉCAPITULATIF DE NOTRE ORGANISATION :

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

MEMBRES DE L'ASSOCIATION	Adhérents
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Adhérents qui se réunissent au minimum une fois par an. L'assemblée générale élit les membres du conseil d'administration. Elle s'exprime sur la gestion de l'association par le conseil et vote sur les décisions majeures.
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Elus par l'AG, les membres du CA se réunissent plusieurs fois dans l'année, environ tous les 2 mois. Ils ont pour mission de s'occuper de la gestion et de l'administration de l'association. Ils élisent en leur sein les membres du bureau.
BUREAU	Elus par le CA, les membres du bureau portent la responsabilité de l'association. Ils préparent les réunions de celui-ci et assurent le fonctionnement par délégation à la direction de l'association.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est un moment fort de l'association, les adhérents entendent le bilan de l'année et se prononcent sur la continuité de celle-ci. Des résolutions morales et financières sont votées pour l'année écoulée. Deux semaines avant l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration met à disposition des adhérents tous les documents nécessaires à leur réflexion et prise de décision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Être administrateur, c'est s'impliquer dans la vie quotidienne de l'association, la suivre et contribuer à faire vivre des projets. Ce dernier détient des responsabilités dans sa gestion et participe à l'identification des perspectives d'évolution de celle-ci. Son domaine d'action est donc de manière générale l'administration et la gestion courante de l'association.

BUREAU

Le **bureau** est une émanation du CA, qui porte plus directement la responsabilité et est en lien avec la direction. Le bureau de la MJC Ô Totem est, à ce jour, constitué de 3 membres : une présidente, une secrétaire et un trésorier. Leurs rôles respectifs sont les suivants :

- **President.e** : représente la MJC auprès des fédérations, des pouvoirs publics, des adhérents... Convoque et préside les réunions de bureau, CA et AG. Approuve les recettes et les dépenses, donne les lignes d'actions au(x) directeur(s) et en vérifie l'application.
- **Secrétaire** : a un rôle d'information. Responsable de la correspondance, des dossiers, archives, des registres de déclaration à la préfecture, etc. Rédige les procès-verbaux des réunions.
- **Trésorier.e** : vérifie, chiffre les recettes et dépenses. Responsable de la bonne tenue de la comptabilité. Il ou elle gère également tout le patrimoine (inventaire, assurances...)

Si vous souhaitez en savoir plus quant aux statuts, conditions d'éligibilité, les modalités de vote, ou autres détails concernant le fonctionnement de l'association, nous vous invitons à consulter le règlement intérieur de la MJC !

LE DISPOSITIF COUPON CULTURE



La Ville de Rillieux-La-Pape reconduit chaque année les coupons “Sport et Culture” qui profitent aux enfants rilliards de 6 à 16 ans et dont les parents perçoivent l’Allocation de rentrée scolaire (ARS). Le prix d’une cotisation annuelle dans une association est loin d’être une priorité pour les petits budgets. Et pourtant, pratiquer un loisir sportif ou culturel est tellement enrichissant ! Par cette aide financière qui varie entre 16 et 120 euros, la Ville offre ainsi les mêmes chances à tous les Rilliards.

Leur montant varie en fonction du coût de l’adhésion : de 16 à 48 euros pour une activité sportive, de 30 à 90 euros pour une activité culturelle et jusqu’à 120 euros pour la pratique d’un instrument de musique. Et puisque sport et culture sont complémentaires, vous pouvez demander des coupons pour l’un ET l’autre. “

Vous pouvez bénéficier du dispositif sous certaines conditions. Toutes les infos sont sur le site internet de la ville de Rillieux-La-Pape.

WWW.RILLIEUXLAPAPE.FR

**A la MJC Ô Totem, nous sommes uniquement affiliés
aux “Coupons Culture”**

PASS CULTURE

Le **pass Culture** est une mission de service public portée par le **ministère de la Culture**. Ce dispositif te permet d'avoir accès **l'année de tes 18 ans** à une application sur laquelle tu disposes de **300€ pendant 24 mois** pour découvrir et réserver selon tes envies les **propositions culturelles** de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

+ d'infos sur : <https://pass.culture.fr/>

PASS' RÉGION

Le **Pass'Région** est une carte avec plein d'avantages pour les jeunes (**lycéen, apprenti, jeune en missions locales, étudiant en formations sanitaires ou sociales..**) dans toute la **région Auvergne-Rhône-Alpes** !

Gratuité des manuels scolaires pour les lycéens, nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive, etc. une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B.

+ d'infos sur : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>



**LA MJC Ô TOTEM EST ÉLIBIGLE AU PASS CULTURE
ET AU PASS RÉGION,**

PROFITEZ-EN !

La MJC Ô Totem est dédiée à l'éducation musicale et à la création-expression. Nous proposons en ce sens diverses activités hebdomadaires (*voir feuillet "activités"*). Venez les découvrir !

ACTIONS CULTURELLES & SOLIDARITÉ

Au-delà des activités proposées aux adhérents, la MJC Ô TOTEM met régulièrement en place des événements et actions culturelles variés au sein de la ville et de ses alentours, cela autour de différents pôles constitutifs de la MJC :

LE PÔLE INSERTION

Dédié aux personnes en parcours d'insertion, à la retraite ou à la recherche de nouvelles rencontres conviviales, ce pôle propose un programme riche et varié où la convivialité se mêle aux projets artistiques et culturels !

CAFÉ CULTURE

En accès libre tous les mardi après-midi de 14h à 16h.

Durant ces temps d'échange, ouverts à tous, vous pourrez :

- **Profiter d'une présentation personnalisée** et actualisée de l'offre culturelle de Rillieux et ses alentours .
- **Préparer vos sorties culturelles**, seul, en famille ou en groupe.
- **Échanger** sur toutes questions liées à la culture .
- Participer à des **temps forts** :
sortie au musée, au théâtre, danse, débats, rencontres avec des artistes, visites de lieux culturels, ateliers de pratiques artistiques...

PÔLE JEUNESSE & CULTURES URBAINES

Mené par **Jean-Marc**, notre intervenant en **M.A.O**, ce pôle s'articule autour de projets réunissant les activités hip-hop et M.A.O. Chaque année, nous avons à cœur de faire participer nos adhérents à divers projets dans ce sens, visant à fédérer la communauté hip-hop de la région ! Les projets peuvent varier en fonction des années, envies et motivations des participant.e.s.

Voici une rétrospective des évènements menés en 2020 par le pôle “cultures urbaines” :

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS

Travail sur la création musicale d'un conte pour les habitant.e.s et ré enregistrement des voix au studio ; sonorisation du Jardin des Semailles.

SPECTACLE LIEUX-DITS

Travail avec l'association “La Traversante”, ainsi que divers acteurs culturels et sociaux sur l'enregistrement (rue, live, studio) ; Création de musiques, remix et vidéos pour le spectacle.

CRÉATION AUTOUR D'ELLES

Travail avec Roseline Kondzot et sa compagnie sur la création de deux morceaux et le mixage voix (prise de son) et musiques.



Quartiers d'été - Ateliers capoeira avec Samuel, 2020

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS ANNUELS

Chaque année, la MJC Ô TOTEM organise et/ou se veut partenaire de divers évènements culturels organisés à Rillieux et dans les alentours !

PRINTEMPS

Mois de l'égalité
Carnaval de Rillieux
Vacances culturelles
Assemblée Générale

ÉTÉ

Portes-ouvertes & lancement de saison
Forum des Associations
Rendez-vous aux jardins
Festival des Arts Vivants
Rillieux en Fête
Fête de la musique
Fête de quartier
Fêtes de fin de saison de la MJC
Ateliers & animations d'été

AUTOMNE

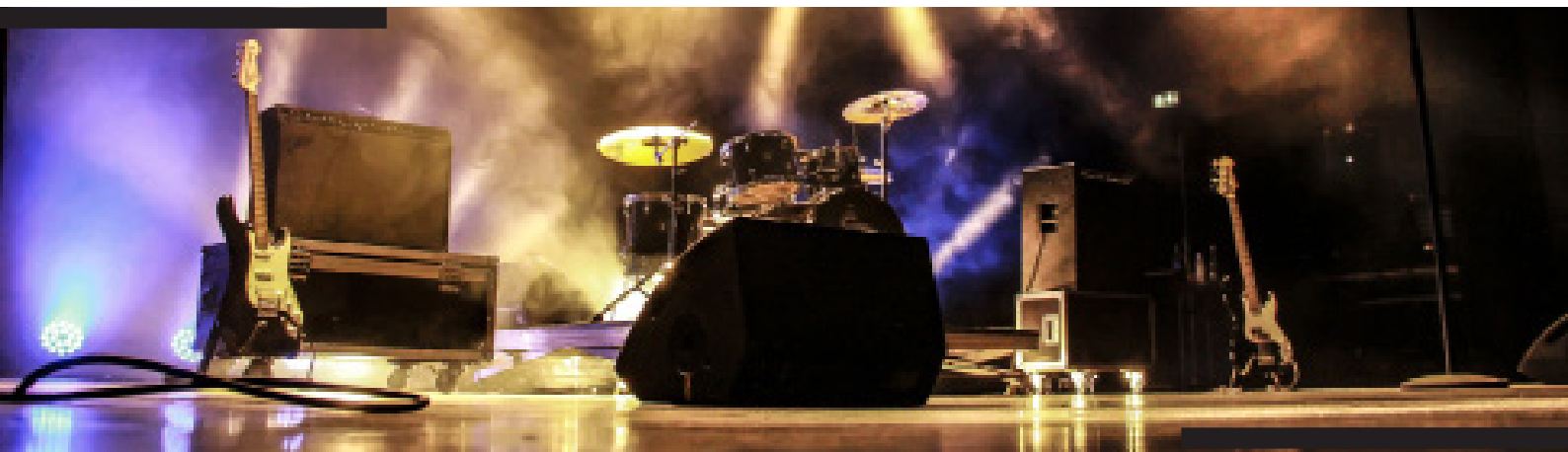
Vacances culturelles
Festisol (Festival des solidarités)
ESS (économie sociale & solidaire)

HIVER

Fête des Lumières
Festival de l'Alouette
Bal du CCNR (Centre Chorégraphique National de Rillieux)
"IRPA Formation" en résidence -
Vacances culturelles

LA SALLE DE SPECTACLE : Ô TOTEM LIVE

La MJC Ô Totem dispose d'une salle de spectacle, "Ô Totem Live", totalement dédiée à la pratique des musiques actuelles. Celle-ci dispose de 400 places debout, permettant d'accueillir concerts, résidences et spectacles artistiques. Nos locaux disposent également d'un studio d'enregistrement et d'un local de répétition équipé.



DISPOSITIF RÉSONANCE

Le dispositif **RésOnance** s'adresse aux groupes émergents ou en voie de professionnalisation, originaires de la région Auvergne Rhône-Alpes ayant une expérience de la scène et un projet en développement (sortie EP, tournée, etc.).

Travail en **studio de répétition**, accueil en **résidences**, **accompagnement pédagogique** avec l'équipe Ô Totem Live et des intervenants extérieurs, participation à l'ensemble des **modules**, restitution live lors du lancement de saison 2022, présentation aux réseaux, débriefings vidéo et mix en salle.

Nos partenaires :



TARIFS & CONDITIONS D'ACCES DISPONIBLES SUR NOTRE SITE :

WWW.OTOTEMPLIVE.COM

RÉSIDENCES

Notre **salle de concert Ô Totem Live** reçoit des **résidences** tout au long de l'année. Elles concernent principalement les musiques actuelles amplifiées, mais aussi d'autres formes artistiques plus larges, telles que de la danse, un spectacle musical, ou plus rarement des étudiants en formation pour des mises en situation concrètes (son, lumières, vidéos, mise en scène, enregistrement).



Auguste Nine - Résidence Ô Totem Live, 2021



Nadejda - Résidence Ô Totem Live, 2021

Le temps de la résidence, la salle et son équipe technique sont mis à disposition des artistes, afin de leur permettre de travailler dans des **conditions scéniques optimales**. Enfin, les résidences font généralement l'objet d'une contrepartie (concert, action culturelle mis en place en fin de résidence ou plus tard dans l'année) ou bien d'une mise à disposition selon un tarif fixé sur demande. Les résidences font soit l'objet d'une contrepartie : concert ou action culturelle offerts, soit d'une mise à disposition (tarif sur demande).

POUR TOUTE DEMANDE DE RÉSIDENCE :

Merci de prendre contact avec notre programmateur
à l'adresse suivante : [**prog@ototemlive.com**](mailto:prog@ototemlive.com)

NOS PARTENAIRES & FINANCEURS



FINANCEURS :



La MJC Ô Totem est subventionnée par la ville de Rillieux-la-Pape. Active dans l'animation et l'ouverture du territoire de Rillieux-la-Pape, l'association construit sa stratégie de

développement en lien étroit avec les instances de la ville. La co-construction ou la participation à des projets partenariaux, qu'il soit sur l'échelle du territoire, ou plus largement, de l'agglomération, la participation aux instances de la ville et aux actions proposées sont donc essentiels au développement de cet axe.



Le GPV de Rillieux-la-Pape est un service de la Ville qui intervient sur un territoire défini, la Ville nouvelle :

- sur la base d'un diagnostic faisant apparaître des difficultés urbaines et sociales ;
- à partir d'objectifs définis dans le cadre du Contrat de Ville ;
- avec une méthode d'intervention spécifique et deux dimensions fortes : la participation des habitants et le partenariat ;
- avec des thématiques prioritaires : éducation, emploi, insertion, développement économique, culture, santé, citoyenneté et prévention, lien social, habitat et cadre de vie. Rillieux-la-Pape fait partie des 4 Grands Projets de Ville de la Métropole de Lyon.

PARTENAIRES

Nos projets sont également soutenus par de nombreux partenaires tels que :

Le réseau **R2AS**, les **écoles, collèges, lycées de Rillieux-la-Pape**, **services de la ville** (Culture et Solidarité, Initiative jeunes, Sport...), la **médiathèque de Rillieux-la-Pape**, les **structures et associations locales** : Centres Sociaux, Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape, La Traversante, Dynacité, ADJD, Club de Jeunes, Sport dans la Ville, éducateurs de prévention ; l'**Ecole de musique l'Alouette**, la **Mission Locale**.

NOUS CONTACTER



DIRECTION

Antoine BERTAZZON | Marine JANIER
direction@mjcrillieux.com

RÉSIDENCE, PROGRAMMATION | SALLE DE CONCERT

Nicolas CHIONCHINI
prog@ototemplive.com

ACTIONS CULTURELLE | PROPOSITION D'ATELIERS

Marie DOURY
coordination@mjcrillieux.com

Samuel CUILIER
animation@mjcrillieux.com

Jean-Marc TOLA
polemusique@mjcrillieux.com

INFORMATIONS, COMMUNICATION & AUTRES

Sophie HUGUET
accueil@mjcrillieux.com

WWW.MJCRILLIEUX.COM | WWW.OTOTEMLIVE.COM



MJC Ô TOTEM

9 bis, avenue Général Leclerc 69140 Rillieux-la-Pape
04.78.88.94.88 | 07.66.59.54.13